

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 27-351-1926 désignant le fonctionnaire chargé de présider aux élections de la chambre de commerce.

n° 27-351-1926

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
19 février 1926

Numéro JO  
n° 351 du 01/02/1926

Date du numéro  
1 février 1926

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu le décret du 25 mai 1912 portant création d'une chambre de commerce à la Côte française des Somalis: Vu l'arrêté du 8 novembre 1912 réelant le mode d'application des mesures concernant l'élection des membres de la chambre

**Vu** l'arrêté du 19 avril 1913 réelant les conditions dans lesquelles peuvent être remplacés les membres de l'assemblée, démissionnaires au ayant quitté la colonie sans esprit de retour

**Vu** l'arrêté en date du 12 février 1926 fixant la date des élections de la chambre de commerce en 1926;

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er — M. Bulte (Charles). administrateur des colonies, chef des districts, représentera l'Administration locale aux élections de la chambre de commerce qui auront lieu le dimanche 21 février 1926 et présidera aux opérations du scrutin en cette qualité.

Art.2—La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**CHAPON-BAISSAC.**